

revient bien inférieur à celui du fer luxembourgeois vu la différence entre le bas prix du coke et celui, élevé, du bois luxembourgeois.

Aussi lorsque le gouvernement luxembourgeois demanda l'introduction de droits protecteurs sur le fer il fut soutenu et par les maîtres de forges prussiens et par les propriétaires des charbonnages de la Sarre, ceux-ci se promettant monts et merveilles après que les hauts fourneaux luxembourgeois seraient passés du chauffage au bois à celui au coke.

Le droit sur le fer appliqué en 1844 améliora beaucoup la situation de notre industrie sidérurgique, malgré la concurrence belge favorisée par ses bas prix du coke et un droit préférentiel sur le fer (Traité commercial de 1844). En 1846 douze hauts fourneaux (sans les 2 de Fischbach) étaient en pleine activité et produisaient 9 000 tonnes de fontes d'une valeur de 1 million 600 000 francs. (27)

Déjà en 1846 (28) les frères Metz avaient attiré l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de la construction des chemins de fer, notamment d'une ligne vers Grevenmacher, port d'embarquement des fontes en provenance de Berbourg. D'après eux ce n'était que par cette voie de communication qu'il y aurait moyen d'amener à pied d'oeuvre le coke (utilisé depuis belle lurette par les concurrents belges et anglais) et d'exporter à bon compte le fer vers l'Allemagne, qui absorbait maintenant toute la production des hauts fourneaux, sauf celle réservée aux besoins du Grand-Duché. Mais comme aucune société de chemins de fer ne s'intéressait à notre petit pays, les maîtres de forges luxembourgeois s'efforçaient d'obtenir du moins une réduction des taxes des barrières qui grevaient indistinctement le transport des minerais, du charbon, du coke et de la chaux. *)

Quant à la demande adressée aux charbonnages de l'Etat prussien de se voir accorder une remise — à l'instar de ce qui se pratiquait pour les forges de Prusse — elle n'eut une suite favorable qu'à deux reprises : 1847/48 et 1850/51. (30)

En règle générale, et malgré toutes ces entraves, le développement de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise se poursuivait d'une façon satisfaisante jusqu'à la crise financière qui éclata après les disettes de 1845 et 1846, crise accentuée encore par les événements politiques de 1848.

Pendant les temps durs qui commencèrent cette dernière année et qui firent chômer presque tous les établissements industriels du Grand-Duché, Auguste Metz réagit à sa façon : pour autant que possible il continuait d'employer ses ouvriers dans ses propres usines, à

*) Les maîtres de forges étant les principaux clients des barrières et celles-ci étant relâchées par adjudication publique, on ne s'étonnera pas de rencontrer les noms des propriétaires d'usines parmi les adjudicataires. Auguste et Norbert Metz, dont les forges étaient situées au sud de l'Attert et de la Sûre avaient affermé 17 des 59 barrières du Bon-Pays. (29)